



## RAPPEL DES REGLES ELEMENTAIRES POUR LES CHAMPIONNATS 2017 BASEES SUR LE REGLEMENT OFFICIEL DE PETANQUE DE LA FFPJP

- **JET DU BUT :**

L'équipe qui lance le but n'a le droit qu'à **UN** essai. S'il est infructueux, le but est remis à l'autre équipe qui le place où elle veut dans les conditions règlementaires.

L'équipe adverse peut, avant de le poser, reculer le cercle **si le but ne peut être lancé, dans une direction quelconque, à la distance maximale.**

- Respecter la **minute de jeu** pour le **lancer d'une boule** ainsi que pour le **jet du but**.

**Un carton jaune pour dépassement de temps est dorénavant infligé à l'ensemble des joueurs de l'équipe fautive.**

Si l'un de ces joueurs a déjà un carton jaune ou reçoit un carton jaune pour non respect du règlement, il lui sera infligé la suppression d'une boule pour la mène en cours ou la mène suivante s'il n'a plus de boule à jouer.

- L'emplacement du cercle doit être marqué avant le jet du but.
- La règle de la **distance des 2m** ne concerne que la distance **de cercle à cercle et celle de cercle à but, et non pas de but à but.**
- Possibilité de ne boucher qu'**un** seul trou par **un** seul joueur. **Le balayage est INTERDIT.**
- Ne pas mordre sur le cercle de lancement.
- Si un joueur ramasse le cercle alors qu'il reste des boules à jouer, le cercle est remis en place **MAIS** seuls les adversaires sont autorisés à jouer leurs boules.
- **Marquer boules et but** afin d'éviter toute contestation.
- **Il est interdit de lancer des boules pendant la partie pour s'entraîner.**
- Les joueurs doivent se tenir à **au moins 2m de l'arbitre lorsqu'il mesure.**

- **INTERDICTION de fumer, y compris les cigarettes électroniques, et d'utiliser les portables durant les parties.**
- Obligation de jouer sur le terrain affecté. Si le terrain n'est pas jouable (inondation, luminosité réduite, obstacles.....), il sera fait appel à l'arbitre, par l'une ou l'autre (ou les deux) équipe. C'est lui, et lui seul, qui affectera ou non un autre terrain.
- Toute absence ou départ d'un terrain ne doit être effectif qu'avec l'accord préalable de l'arbitre. En tout état de cause cette sortie n'interrompt pas la partie, et n'enlève pas l'obligation par ses partenaires de jouer leurs boules dans la minute impartie. S'il n'est pas revenu au moment où il doit jouer ses boules, celles-ci sont annulées à raison d'une boule par minute.
- Les sanctions ne sont pas **obligatoirement graduelles**, on peut directement assigner un carton orange ou rouge.
- Ni **incorrection**, ni **violence** ne seront tolérées. A défaut, le jury sera convoqué et le coupable peut encourir un **risque de suspension immédiate de 30 jours**.

.....

**Merci de respecter également tous les autres points de règlement**

**Bonnes parties à tous**